



**Collectif des IADE du Nord-Pas de Calais et de Picardie**



**Collectif des IADE de CORSE**

Ajaccio, Amiens et Lille, le 7 Octobre 2010

Madame la Ministre,

Nous sommes très choqués qu'il ait fallu sept mois pour que vous rencontriez notre profession dont le rôle est pourtant essentiel au fonctionnement des blocs opératoires et des SAMU. Cette importance est établie par le haut niveau d'assignation qui nous est imposé dans les hôpitaux, niveau le plus souvent proche de l'entrave au droit constitutionnel de grève.

Nous souhaitons exprimer notre profonde indignation au regard du dispositif policier surréaliste qui a été mis en place à l'occasion de la septième manifestation nationale d'une profession qui était, avant tout chose, venue vous rencontrer pour amorcer *enfin* un véritable dialogue.

Nous protestons vivement contre la sauvagerie gratuite et les méthodes utilisées par les forces de l'ordre de la police nationale et notamment l'infiltration au sein des manifestants de policiers en civil sans signe distinctif. Lorsque plus personne ne sait qui est qui, et qui fait quoi, il devient possible d'affirmer que des casseurs étaient dans nos rangs, ceci pour justifier des gardes à vues injustifiables et tenter de discréditer l'ensemble de notre profession.

Nous dénonçons également le sort qui a été réservé à notre délégation officielle, traitée comme un groupe terroriste.

Un préalable à la reprise de confiance de la profession envers sa tutelle est que la plainte contre les membres de la délégation soit retirée, ce qui éviterait aussi un probable résultat juridiquement piteux. **Mais avant tout chose, nous demandons à ce que vous usiez de toute votre influence pour que les poursuites contre nos trois collègues Bretons et Alsaciens soient interrompues.**

Toute condamnation serait pour nos collectifs ressentie comme une provocation inacceptable notamment en raison du bilan en terme de blessés et choqués dans nos rangs.

Sur la seule Région Nord - Pas de Calais, nous déplorons trois blessés (dont un devant subir une intervention traumatologique) et une quarantaine d'arrêts maladie pour causes diverses : problèmes respiratoires dus à l'utilisation massive de gaz incapacitants mais surtout des psycho-traumas ... Sur ce dernier diagnostic, le bilan n'est hélas pas définitif.

En regard de ce bilan particulièrement lourd, les charges contre nos trois collègues apparaissent bien minces, cela d'autant plus qu'aucun dégât n'a jamais été constaté lors de nos manifestations.

Sous les conditions citées précédemment mais aussi celle que s'établit une communication adaptée, permanente et pérenne basée sur le respect mutuel entre notre profession et le Ministre de la santé, la page de ce vendredi noir pourra être tournée.

Par ailleurs :

Les propositions faites lors de la réunion du 6 octobre ne nous paraissent en aucun cas répondre, même de façon embryonnaire, à l'ensemble de la plate forme revendicative définie en Assemblée générale de la profession. Nous joignons donc pour rappel la motion soutenue par tous les Collectifs de France et par les trois organisations syndicales signataires qui sont, pour l'ensemble des IADE, les seules représentatives.

Nous insistons particulièrement sur quatre points :

- **Un geste fort doit nécessairement être fait pour le reclassement des IADE « post 2002 ».**
- **La négation de la pénibilité de la profession ne peut être acceptée.** Nous ne comprendrions pas que celle des Médecins anesthésistes soit reconnue, ce qui n'est que légitime, alors que celle des IADE est aujourd'hui niée. Enfin, **le terme « sédentaire » apparaît à nos collectifs comme une provocation au regard des contraintes que nous subissons.**
- Notre reconnaissance passe obligatoirement par une exclusion de notre profession du champ d'application de l'article 51 de la loi HPST et par l'attribution d'un grade Master à notre Diplôme d'Etat délivré par le Ministère de la santé, grade également accessible à l'ensemble des IADE déjà diplômés.
- La proposition de prime faite à l'issue de la réunion du 6 octobre pourrait constituer une première étape acceptable à la seule condition **d'être attribuée à tous les IADE, quel que soit leur positionnement par rapport au protocole dit « BACHELOT ».**

Nous vous alertons également sur la possible réorientation de beaucoup d'IADE, en particulier les plus jeunes, pour cause de désespérance. Le système de santé ne gagnerait pas à perdre dès le début de leur carrière des professionnels particulièrement qualifiés et peu coûteux en regard des services rendus.

Le temps des professionnels n'est pas celui plus éphémère d'un Ministre, mais nous vous mettons en garde contre la tentation de régler à minima ce conflit social. Les problèmes non réglés ressurgiraient sous peu avec d'autant plus d'acuité que nous avons beaucoup appris et que des liens forts et indéfectibles ont été tissés entre tous les IADE depuis mars 2010.

En vous assurant, madame la Ministre, de notre engagement professionnel sans faille, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Pour le Collectif des IADE du Nord - Pas de calais et de la Picardie et le Collectif des IADE de CORSE :  
Vincent PORTEOUS, Thierry PATTON, Vincent HERIN

à : **Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN**  
**Ministre de la Santé et des Sports**